AR Prefecture

005-210500856-20251215-AR05085202598-AR
Reçu le 15/12/2025

Arrêté n°05085202598

Mairie de Montgenèvre

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de MONTGENÈVRE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Arrêté relatif à l'ouverture des pistes du domaine nordique
VAL-DES-PRES / LES ALBERTS - MONTGENEVRE (SAISON 2025/2026)

Vu les articles du CGCT, et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2212-2 et L2215-1 ;
Vu la loi n° 85.30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la Sécurité civile ;
Vu le PV de la commission de sécurité du 20 novembre 2025 et son avis favorable ;
Vu l'arrêté municipal n°20251512172 du 15 décembre 2025 de la Commune de Val-des-Prés ;
Considérant que les conditions d'enneigement sont suffisantes :

ARRÊTE

Article 1

Sont ouvertes à la pratique du ski de fond, à partir du 15 décembre 2025, les pistes de ski suivantes :

- La piste verte « la plaine des Alberts » ;
- La piste verte « le mas du Rosier » ;
- La piste verte « les iscles » en ouverture partielle (uniquement Huttopia) ;
- La piste bleue « les amoureux » ;
- La piste bleue « les champs » en ouverture partielle (partie basse).

Sont considérées comme « pistes de ski de fond » au sens du présent arrêté tous les parcours de neige balisés, damés, régulièrement entretenus, réservés à l'usage exclusif de la pratique du ski de fond.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en lieu public et une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Briançon ;
- Monsieur le Président du SIVOM Val Clarée Sports Nature,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Chaffrey ;
- Monsieur le Garde Champêtre Chef de la Police Rurale de Montgenèvre ;
- Madame la DGS et Monsieur le DST de la Commune de Montgenèvre.

MONTGENÈVRE, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Guy HERMITTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ
Département des Hautes-Alpes

Mairie de Montgenèvre - 80 Place du Chalvet - 05100 MONTGENÈVRE
04.92.21.92.88 - mairie@montgenevre.com